Mesure spécifique pour les producteurs de céphalopodes établis aux îles Canaries

1996/0254(CNS) - 12/03/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. M. ARIAS CANETE (PPE, E), le Parlement européen a approuvé cette proposition de règlement avec les modifications suivantes : -l'aide sera versée aussi longtemps qu'elle sera nécessaire (et non du 01.01.1996 au 31.12.1997) afin de maintenir les conditions de compétitivité des producteurs de céphalopodes, -elle sera fixée annuellement et pourra être revue en fonction de l'évolution de la situation économique du secteur selon la procédure fixée par le règlement 3759/92/CEE potant organisation commune de marché des produits de la pêche.